Déclaration Finale

Assemblée générale de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM

6 et 7 juillet 2017 - Naples (Campanie)
Fondazione Mediterraneo

Ce document constitue la Déclaration finale de l'Assemblée générale de la CIM de la CRPM, qui s'est réunie les 6 et 7 juillet 2017 à Naples (Campanie, Italie).

Il est donc destiné à porter une contribution de la CIM CRPM aux débats portant sur l'avenir de l'Europe, la cohésion et la coopération multiniveaux au niveau du bassin. Il présente les réflexions sur, entre autres, les initiatives et les stratégies émergentes, la migration, le voisinage, les affaires maritimes, l'environnement et le climat, l'énergie, les transports et l'accessibilité.

Commission Interméditerranéenne CPMR
6, rue Saint-Martin - 35700 Rennes (FR)
Tél. +33 (0)2 99 35 40 60 // +34 93 554 50 49 - Email :davide.strangis@crpm.org
www.cpmr-intermed.org

Suite aux précédentes déclarations de la Commission Interméditerranéenne (CIM) de la CRPM[1], les participants à l'Assemblée générale de la CIM de la CRPM souhaitent transmettre les messages politiques suivants aux institutions européennes, euro-méditerranéennes et internationales, et aux principales parties prenantes méditerranéennes. La CIM de la CRPM :

I. AVENIR DE L'UNION EUROPÉENNE : POINTS DE VUE MÉDITERRANÉENS

UNE APPROCHE DE LA GOUVERNANCE MULTINIVEAUX REPOSANT SUR LA COHÉSION, LA SOLIDARITÉ ET LA COOPÉRATION

1. **Observe** que l'Europe doit relever des défis complexes dans les domaines de la politique intérieure et extérieure. Ces défis ont contribué à semer l'incertitude, l'euroscepticisme et la peur dans les Régions, notamment parmi les citoyens. Ces facteurs ont également créé un environnement politique instable, se manifestant par la montée du nationalisme et le vote en faveur du Brexit en 2016. Les négociations du Brexit, qui ont débuté en juin 2017, impacteront à différents niveaux sur l'ensemble de l'Europe, y compris en Méditerranée.

2. **Souligne** que l'incertitude est surtout éprouvée dans les pays du Sud de l'Europe, même si les évènements survenus récemment marquent une évolution positive, notamment les victoires des coalitions pro-européennes au sein d'importants pays méditerranéens tels que la France. La CIM espère que les prochaines élections dans d'autres pays européens, tels que l'Allemagne et l'Italie, stimuleront favorablement le renforcement du projet européen.

3. **Affirme** que les Autorités locales et régionales (ALR) sont les premières à ressentir l'impact du grand nombre de défis auxquels l'Europe est confrontée, et qu'elles doivent à ce titre être incontournables pour apporter des solutions aux problèmes quotidiens qu'éprouvent les collectivités, les citoyens et les entreprises. Les ALR méditerranéennes se situent certainement parmi les territoires les plus fragiles et les plus affectés, malgré un fort potentiel souvent inexploité au niveau socio-économique.

4. **Reconnaît** l'importance de développer les stratégies maritimes régionales pour la croissance bleue durable, en préservant les services écosystémiques en mer. Elle souligne également le rôle des FLAGs méditerranéens dans la promotion de la cohésion territoriale et la coopération concernant les initiatives sur la croissance bleue qui présentent une approche gestionnelle ascendante multi-acteurs.

5. **Soutient pleinement** la vision globale exprimée par la CPMR dans sa déclaration politique du 9 mai, appelant à une Europe réformée, fondée sur : le renforcement de la cohésion territoriale, sociale et économique ; le renforcement de la coopération et du partenariat ; et des valeurs partagées, ayant pour noyau dur la solidarité. L'UE doit faire de la cohésion économique, sociale et territoriale un pilier fondamental de ses futurs stratégies et budgets, en portant une attention particulière à la Méditerranée, et en travaillant sur un modèle de réforme dans lequel l'ensemble de l'UE avance au même rythme, vers des objectifs similaires, et en partageant de fortes valeurs communes.

6. **Souligne** que la coopération et le partenariat sont une véritable expression de solidarité dans la pratique, au travers des réseaux, des initiatives conjointes, des projets et des échanges. Les régions sont d'une importance cruciale à cet égard. La Méditerranée se confirme comme l'environnement idéal et en pleine croissance des acteurs clés coopérant aux niveaux public et privé et sur plusieurs échelles, en impliquant également la société civile et le milieu universitaire, au sein de l'UE et avec ses voisins du Sud. La CIM est donc favorable au renforcement de la coopération territoriale dans l'UE et avec les pays voisins actuels et futurs.

7. **Appelle** l'Europe à fonder son avenir en exploitant pleinement le potentiel territorial et en l'appuyant sur un modèle de gouvernance multiniveaux, capable de mettre les citoyens et les ALR au centre de ses réflexions et de son action future, et ce tant qu'acteur toujours plus reconnu au niveau mondial. La participation citoyenne doit figurer au centre de l'avenir de l'Europe en étant protégée, encouragée et renforcée.

[1](Barcelone 2013, Patras 2014, Venise 2014, Marseille 2014, Nauplie and Rabat 2015, Venise 2016, Barcelone 2017)

8. **Maintient** que dans le but de répondre aux besoins des territoires, l'UE doit traiter en priorité et promouvoir les investissements concrets dans la compétitivité, l'innovation, la recherche, l'éducation et la formation, la production d'énergie durable, la lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnent, la croissance bleue et l'économie maritime, l'accessibilité et l'élaboration de solutions durables aux défis émergents tels que la migration, tout en se préparant à ceux à venir.

LA POLITIQUE DE COHÉSION EUROPÉENNE APRÈS 2020 COMME PRINCIPALE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE L'UE

9. **Observe** que les régions méditerranéennes de l'UE montrent des disparités croissantes évidentes en Europe et que le besoin de « cohésion » n'a jamais été aussi grand qu'à l'heure actuelle. En effet, la crise financière de 2008 a aggravé les disparités régionales, laissant désormais un certain nombre de régions et d'États membres(EM) dépourvus face aux pressions de la concurrence mondiale. En outre, malgré un taux de chômage moyen en Europe se situant à son niveau le plus bas depuis 2009, plus de 40 % des jeunes sont au chômage dans les régions méditerranéennes de Grèce, d'Espagne et d'Italie. Par ailleurs, la concentration des richesses de l'UE nuit au tissu européen ainsi qu'à son modèle de « convergence ». Les disparités régionales sont un problème réel du fait qu'elles menacent la paix et la stabilité sociales, alimentent le populisme et perturbent le marché unique.

10. **Soutient vivement** les propositions intégrées dans la dernière position politique de la CRPM et appelle à adopter une politique de cohésion européenne après 2020 renforcée et revigorée comme principale politique d'investissement de l'UE (portant sur la simplification, la coopération territoriale, le fond social européen, le partenariat, la dimension territoriale et les instruments financiers). La future politique de cohésion doit couvrir toutes les régions de l'UE, pour lutter contre les disparités sociales, économiques, environnementales et territoriales croissantes en Europe, et pour faire contrepoids aux effets négatifs du fonctionnement du marché unique. Elle doit également prévoir un ensemble de règles pour tous les fonds structurels et européens (ESI).

11. **S'oppose ouvertement** au principe de conditionnalité macroéconomique, afin d'éviter une double sanction envers les régions lorsqu'elles respectent les règles du Pacte de stabilité et de croissance. Les régions ne peuvent en effet pas être tenues responsables du déficit national puisqu'elles sont déjà soumises à de fortes restrictions budgétaires par rapport aux États. Par ailleurs, comme le prévoit l'article 174 du traité FUE, la cohésion économique, sociale et territoriale de l'UE doit être garantie.

12. **Demande** à la CE et aux EM de réfléchir attentivement à la configuration future et au renforcement de la coopération territoriale de l'UE après 2020, par le développement de programmes s'appuyant sur les besoins et les atouts territoriaux, ainsi qu'à une enveloppe budgétaire à la hauteur des défis et des objectifs, devant être augmentée globalement pour la coopération territoriale et spécifiquement pour sa composante transnationale. Elle communique également l'importance d'associer les programmes transnationaux aux carrefours des différentes stratégies ou initiatives macro-régionales et de bassin maritime, de rendre possible la coopération entre les territoires insulaires appartenant à un même bassin, améliorant ainsi le degré de complémentarité entre la CTE et les autres programmes UE et régionaux.

13. **Rappelle** l'importance d'ajouter aux typologies de territoires du règlement Tercet (CE 1059/2003), une nouvelle typologie territoriale « île / non-île » au niveau NUTS 3. Cette proposition trouve son fondement juridique dans l'article 174 du traité FUE et permettrait à EUROSTAT d'élaborer de nouvelles statistiques fondamentales au niveau insulaire (UAL et NUTS 3). Sans cette clause ni statistiques, il sera extrêmement difficile d'examiner la complexité des territoires insulaires en Europe, et plus particulièrement en Méditerranée, et de comparer les dynamiques insulaires avec les dynamiques continentales.

14. **Salue** le rapport 2016/2302 (INI) s'inspire directement de l'étude de la CRPM « La dimension territoriale des instruments financiers de la politique de cohésion », soulignant en particulier que les instruments financiers donnent de meilleurs résultats dans les régions bien développées et les zones métropolitaines, où les marchés financiers sont mieux développés. Cette situation est particulièrement vraie et problématique pour la zone méditerranéenne, ne bénéficiant toujours pas assez ni de manière équilibrée de ces instruments.

15. **Estime** qu'il faut établir des limites claires entre le fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) et la politique de cohésion quant aux domaines d'intervention et aux types de projets à soutenir. Ceci permettrait d'élargir leurs objectifs respectifs de manière complémentaire tant que des règles claires relatives à l'interaction entre les fonds ESI et EFSI sont fixées. Les projets financés par les fonds EFSI doivent constituer des investissements supplémentaires, générant une valeur ajoutée européenne évidente et contribuant à la création d'emplois et à la croissance économique, conformément au caractère de performance constituant la base de la Politique de cohésion.

16. **Se questionne toujours** sur les conditions et la manière dont le plan d'investissement externe de l'UE (EIP), destiné à encourager les investissements en Afrique et dans les pays voisins de l'UE (en stimulant la croissance et les opportunités commerciales et en créant des perspectives sur le long terme pour ces pays), impliquera les autorités locales et régionales.

17. **Désire** mieux connaître la vision de la CE quant au soutien éventuel de la politique de cohésion à l'intégration des migrants dans la période après 2020, et ses relations et complémentarités éventuelles avec les autres instruments traitant les questions de migration.

18. **Souligne** que les stratégies de spécialisation intelligente constituent un instrument fondamental pour la politique de cohésion, devant dès à présent être améliorées afin d'accroître la capacité d'innovation aux niveaux régional, méditerranéen et européen.

POUR UNE DIMENSION TERRITORIALE ET RÉGIONALE DU VOISINAGE SUD DE L'EUROPE ET DES POLITIQUES MIGRATOIRES

19. **Reconnaît** que les défis relatifs à la sécurité, à la migration et au développement en Europe et dans le voisinage Sud, et les politiques y afférant, exigent une action coordonnée et renforcée de l'UE et de la communauté internationale. De fait, l'urgence humanitaire des migrants fuyant les guerres, restent des situations préoccupantes et irrésolues. Concernant les défis relatifs aux migrations, la situation ne s'est toujours pas améliorée en dépit des nouveaux mécanismes et des nombreuses opérations mis en place par l'UE depuis 2015 (et du grand nombre de fonds alloués). En Europe, il ne fait aucun doute que le régime d'asile doit être réformé (afin de respecter les lois internes et internationales) ; pour autant, la situation commence à évoluer. Toutefois, le système de relocalisation actuel se développe lentement (seulement 20 869 personnes ont pu être transférées depuis la mise en œuvre du programme en 2015). De manière générale, à la fin de l'année 2016, le nombre total de réfugiés dans le monde a atteint le triste record de 22,5 millions de personnes.

20. **Observe** que la migration est une question qui doit être abordée sur le long terme, non seulement par l'étude des questions sécuritaires relatives aux lignes côtières, mais également par l'évocation des causes profondes des flux migratoires, par la coopération avec les pays d'origine des migrants, par la lutte contre la pauvreté et le trafic d'êtres humains et par l'amélioration du développement socio-économique. En ce sens, nous appelons à respecter les recommandations de l'OCDE dans le combat contre le trafic illégal d'armes et les pays qui ne respectent pas les droits humains ou qui sont impliqués dans des conflits armés. De même, pour traiter les migrations, il est nécessaire de s'orienter vers des programmes portant sur la migration légale, en réformant le système d'asile européen commun avec des normes communes et mieux adaptées dans l'ensemble des ÉM ; en améliorant l'accueil et l'intégration des migrants et développant des programmes communs de solidarité ; et en préférant des couloirs humanitaires et des mécanismes de rapatriement plus efficaces. Toutes ces actions doivent porter leurs fruits sur le long terme afin de préparer l'Europe à la perspective inconnue mais dévastatrice du changement climatique et des migrations liées aux famines (ex. : les migrants en provenance du Sahel).

21. **Exprime son inquiétude** face aux flux croissants de migrants mineurs et à leur situation de vulnérabilité lors de dangereuses traversées. Il est nécessaire d'établir des discussions conjointes entre les Régions 1) émettrices, 2) de transit et 3) de réception, afin d'intégrer les différentes perspectives dans la gestion des situations afin de protéger les vies et les droits des mineurs.

22. **Réitère sa demande** aux États et à l'UE d'accroître l'engagement des ALR méditerranéennes dans les dialogues et la prise de décision européens relatifs à la migration, avec des ressources et de l'aide adéquates, dans le cadre d'une stratégie plus vaste fondée sur une gouvernance multiniveaux et abordant les défis socio-économiques et politiques communs en Méditerranée. Dans cette perspective,

demande aux États membres d'allouer directement des fonds aux ALR puisque c'est précisément au niveau territorial que se fait l'intégration.

23. **Entend** aider la taskforce de la CRPM sur les migrations à cartographier les procédés novateurs et les expériences des régions relatives à l'accueil et l'intégration des migrants, en orientant leurs ressources, les écarts et les autres besoins sur le terrain, vers une gouvernance multiniveaux.

24. **Contribuera également** à formuler des propositions politiques et techniques précises, cohérentes et mises à jour portant sur la réforme du système d'asile européen commun (RAEC) et la révision du cadre financier pluriannuel en 2018 pour la période de programmation après 2020.

25. **Continuera à promouvoir** le développement de propositions de coopération concrètes relatives aux questions migratoires, pouvant entrer sous différents instruments de financement (IEV, fonds fiduciaire de l'UE en faveur de l'Afrique, FAMI, FESI, etc.) et relatives aux politiques et mesures pour l'accueil et l'intégration des migrants, le développement socio-économique, la prévention des violences liées à l'extrémisme et à la radicalisation (y compris dans les pays d'origine des migrants comme la zone du Maghreb). De plus, la CIM interagira avec d'autres initiatives ayant trait à la migration en créant des synergies pour une coopération multiniveaux (ex. : l'activité PANORAMED sur les migrations, CGLU et les actions du PNUD, entre autres).

26. **Appelle** la CE et d'autres partenaires financiers éventuellement intéressés à évaluer la possibilité de cofinancer le projet MIPEX-REG sur le point d'être lancé par un noyau dur des régions CRPM, constituant la version pilote de l'indice des politiques d'intégration des migrants au niveau régional.

27. **Réaffirme** le besoin d'accroître l'engagement des ALR dans la politique européenne de voisinage (PEV) sur le terrain ainsi que l'importance d'associer la PEV à la promotion d'initiatives ou de stratégies émergentes macro-régionales et de bassin maritime, en exploitant pleinement la valeur ajoutée de la coopération décentralisée et territoriale, et en considérant la possibilité de mettre en œuvre les méthodes et les principes de partenariat de la politique de cohésion européenne. En accord avec les éléments susmentionnés, les régions devraient directement bénéficier des fonds IEV.

28. **Développe** ses activités pilotes pour le renforcement des capacités vers un modèle de développement territorial intégré dans le voisinage Sud prévu avec Platforma, dans le cadre du partenariat stratégique avec la CE. Ces activités prévoient la préparation d'un Manuel sur le sujet, dont le projet a été présenté lors l'Assemblée générale, la capitalisation des expériences venant de ces régions et une formation participative devant être organisée en 2017 ou au début de l'année 2018, en se focalisant notamment sur la Tunisie et le Maroc, et les élu.e.s ou les fonctionnaires des ALR méditerranéennes.

29. **Regrette** son inéligibilité directe en tant que partenaire à part entière au 1er appel du programme ENI CBC MED, ainsi que l'absence d'une règle de « flexibilité ». Ce programme est crucial afin de traiter les aspects fondamentaux du développement territorial intégré à l'échelle du bassin. La CIM promouvra fortement et dans tous les cas la participation de ses membres, mais demandent à la CE et au programme qu'ils tentent de trouver une solution pour les appels à venir.

CONSTRUIRE L'AVENIR DE LA COOPÉRATION SUR LE POTENTIEL DES JEUNES, L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET L'IDENTITÉ MÉDITERRANÉENNE

30. **Reconnaît** que les régions méditerranéennes sont fortement touchées par le chômage endémique des jeunes et les problèmes d'intégration sociale qui en découlent. La lutte contre le chômage des jeunes doit donc être une propriété essentielle pour la formation d'un contexte socioéconomique viable dans l'ensemble des territoires européens et méditerranéens. Les jeunes générations peuvent constituer les piliers fondamentaux du futur développement du bassin si elles sont actives dans la société, en particulier dans les systèmes en matière d'emploi, d'éducation et de gouvernance territoriale.

31. **Reconnaît** la nécessité, en vue d'accroître l'employabilité des jeunes du pourtour méditerranéen, de développer les coopérations nord-sud et sud-sud dans le domaine de l'enseignement supérieur afin de (1) favoriser la mobilité des jeunes, des étudiants, des enseignants, des doctorants et des volontaires; (2) d'améliorer la reconnaissance et la comparabilité des diplômes, des filières, des compétences et des certifications ; (3) de renforcer la compréhension entre le monde socio-économique et l'enseignement supérieur (adaptation de l'offre de formation, outils d'offre et demande d'emplois, validation et reconnaissances des compétences acquises) ; (4) d'appuyer la mise en réseau des établissements

d'enseignement supérieur euro-méditerranéens en facilitant les partenariats, les échanges et la diffusion des bonnes pratiques.

32. **Réaffirme** l'importance d'améliorer les conditions favorables à la consolidation d'une économie sociale et solidaire (ESS) aux niveaux européen et méditerranéen, en tant que système promouvant des solutions alternatives à la production, à la consommation et au financement orienté vers un modèle de développement inclusif, solidaire et durable permettant de valoriser la jeunesse, l'entrepreneuriat et l'identité méditerranéenne. La CIM travaille actuellement sur un rapport en matière d'ESS dans les régions méditerranéennes, qui sera présenté lors de la prochaine réunion du groupe de travail sur la cohésion sociale et économique à Montpellier en septembre 2017.

33. **Prend note** et reconnaît l'importance des réseaux de FLAGs méditerranéens dont le but est d'attirer les jeunes générations et les femmes dans les communautés côtières.

34. **Se félicite** du Manuel sur l'éducation à la citoyenneté interculturelle dans la région euro-méditerranéenne, publié par la Fondation Anna Lindh et décrit comme « une ressource unique pour les éducateurs, les écoles, la société civile, les gouvernements, les jeunes et les citoyens en général pour renforcer la sensibilisation aux valeurs communes parmi les populations de la région.

35. **Entend** développer des synergies et interagir avec l'Assemblée des citoyens et des citoyennes de Méditerranée, ses travaux et ses réflexions sur la citoyenneté méditerranéenne.

36. **Travaillera** sur les politiques pour la jeunesse, notamment sur une initiative de diffusion « Régions pour la Jeunesse et l'identité méditerranéenne » devant être définie au cours du mandat 2017-2018 et développée à travers les réseaux sociaux. Cette initiative a pour but de transmettre des opportunités pour la jeunesse (opportunités professionnelles / inclusion) offertes par les régions ainsi que l'ensemble de leurs actions, afin de promouvoir une identité commune en Méditerranée (ex. : le tourisme culturel), tout en contribuant aux réflexions de la CRPM sur l'avenir de l'UE et visant à améliorer la vision que les populations méditerranéennes ont des actions régionales.

II. SOUTIEN DES INITIATIVES ET DES STRATÉGIES ÉMERGENTES POUVANT RENFORCER LA COOPÉRATION MÉDITERRANÉENNE ET LA GOUVERNANCE VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

APPUITOTAL A L'INITIATIVE POUR LA MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE ET A SA MISE EN ŒUVRE

37. **Se félicite** de la Communication de la Commission européenne (CE) sur « l'Initiative pour la Méditerranée occidentale » et son cadre d'action approuvée le 19 avril 2017 [COM(2017)183]. Cette communication prend en compte et mentionne plusieurs propositions formulées par les régions de la CIM en février 2017. Elle comprend également les réflexions et les questions exprimées antérieurement et inclut des initiatives spécifiques telles que la Charte de Bologne. De surcroît, la CIM appelle les pays concernés à apporter leur soutien total.

38. **Sera prête** à contribuer davantage à la définition finale et la future mise en œuvre du cadre d'action proposé, par la collaboration éventuelle avec ses régions aux projets et actions clés et la capitalisation des résultats découlant des projets en cours. La CIM invite également les pays concernés à œuvrer pour la promotion d'un alignement efficace des financements, en canalisant et en coordonnant les programmes de financement régional, national et européen pertinents pour répondre aux objectifs de l'initiative.

39. **Demande** l'établissement d'une forme de représentation claire (ex. : statut d'observateur) pour les régions de la CIM faisant partie de la taskforce pour la Méditerranée occidentale, qui appuieront la gouvernance de l'initiative. Ainsi, il sera possible d'assurer une coordination améliorée et plus directe avec les régions, ainsi qu'un impact plus important de l'initiative sur le terrain.

40. **Suggère vivement** à la CE et aux pays concernés de travailler depuis le début dans une perspective de d'extension possible de l'initiative pour la Méditerranée occidentale au reste du bassin méditerranéen.

SUIVI DE L'EUSAIR ET STIMULATIONDE LA COOPÉRATION MULTINIVEAUX

41. **Poursuivra** son suivi de la mise en œuvre de l'EUSAIR en coordination avec la taskforce de la CRPM sur la Stratégie de l'Union européenne pour la région de l'Adriatique et la mer Ionienne (AI) et les groupes de travail liés, par le soutien de nouveaux projets européens et d'actions de coordination entre différentes parties prenantes.

42. **Invite** le Parlement européen et la Commission à soutenir la création d'un réseau d'universités, de régions, d'entreprises et de villes de la région adriatique-ionienne (AI-NURECC). Ce réseau aurait pour objectif de proposer des solutions plus efficaces et davantage flexibles, en encourageant le partage des connaissances, les partenariats publics et privés, les solutions *Business to Business* et de recherche et innovation. En outre, ce réseau soutiendrait les organismes officiels d'ores et déjà existants de l'EUSAIR en assurant un dialogue plus structuré au sein des parties prenantes clés des secteurs adriatique-ioniens privé et public, reliant les travaux en cours réalisés par les différents partenariats, programmes et organisations locales entre chaque Forum EUSAIR, et construire davantage grâce à l'expérience acquise.

43. **Réitère** l'importance d'entrevoir des synergies et une communication entre l'EUSAIR et l'initiative pour la Méditerranée occidentale émergente, afin de favoriser l'échange d'expériences à tous les niveaux, les complémentarités et la coordination vers une stratégie méditerranéenne intégrée.

PROMOTION DE SYNERGIES SUR LA CROISSANCE BLEUE ET LA RECHERCHE & L'INNOVATION

44. **Se félicite** des progrès accomplis par l'initiative BLUEMED sur « La recherche et l'innovation pour des emplois bleus et la croissance en Méditerranée » depuis 2014 et de son programme stratégique de recherche et d'innovation (SRIA) ainsi que de l'avancement de la récente action de coordination et de soutien BLUEMED CSA. BLUEMED offre aux pays de l'UpM une vision stratégique partagée afin d'œuvrer pour une mer Méditerranée saine, productive et résiliente. Elle est conçue de manière à booster pleinement le potentiel des secteurs marin et maritime en structurant une coopération transnationale destinée à créer de nouveaux emplois « bleus » et à promouvoir et améliorer le bien-être social, la prospérité durable et le statut environnemental de la région et de ses alentours.

45. **Offre sa collaboration** pour accompagner le suivi de l'agenda SRIA de l'initiative BLUEMED et les actions y afférant dans les régions méditerranéennes, en encourageant l'implication directe des régions, en capitalisant les résultats découlant des projets auxquels elle participe, sur l'innovation et la Croissance bleue, la protection de la biodiversité ou le tourisme durable, et finalement, en étudiant des alliances stratégiques portant sur des sujets comme la recherche et l'innovation dans le domaine de la protection des zones côtières, les carrières « bleues », la sensibilisation de la pollution marine, etc.

46. **Soutient** le Livre Blanc du projet MedSpring (FP7), en rappelant l'importance de PRIMA– le partenariat pour la recherche et l'innovation dans la zone méditerranéenne comme cadre décisif pour développer « un cadre stable, viable et à long terme reposant sur les principes de la coresponsabilité, de la codécision et du cofinancement ».

47. **Se félicite** de la Déclaration ministérielle de l'UpM sur la coopération euro-méditerranéenne par la recherche et l'innovation (Malte, le 04/05/2017), de l'agenda stratégique de recherche et d'innovation (SRIA) du partenariat PRIMA, et de la récente création de la fondation PRIMA. La CIM souligne l'importance de l'initiative qui contribuera à la mise en commun du savoir-faire et des ressources financières de l'Union européenne et des États membres participants (soit 481 millions d'euros) en vue de rechercher des solutions innovantes pour l'approvisionnement et la gestion durable de l'eau, ainsi que pour la production alimentaire dans la région méditerranéenne.

48. **Souligne** que certains objectifs du SRIA sont particulièrement intéressants pour ses Régions, comme, entre autres, les solutions économes en eau, l'alimentation méditerranéenne, l'efficacité de la chaîne alimentaire et le cycle de l'eau, la durabilité des ressources aquatiques et terrestres dans les lignes de partage des eaux des régions semi-arides et arides, les politiques et la gouvernance des systèmes de gestion de l'eau. C'est pour ces raisons que la CIM suivra attentivement le développement des initiatives et les appels qui seront lancés.

RENFORCEMENT DU RÔLE CLÉ DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE POUR FAVORISER LA GOUVERNANCE MÉDITERRANÉENNE

49. **Souligne** l'importance du rôle que le projet PANORAMED (projet de plate-forme associé à l'axe 4 du programme Interreg MED) revêtira au cours des années à venir vers une gouvernance méditerranéenne partagée et améliorée, et le soutien aux initiatives et stratégies émergentes. De même, la CIM souligne l'importance du travail d'Interreg ADRION quant au soutien du programme EUSAIR, en particulier par son 4ème pilier.

50. **Insiste** sur l'importance de développer des synergies davantage cohérentes parmi les principaux programmes de coopération territoriale établis à l'échelle méditerranéenne, comprenant les programmes transnationaux financés par l'instrument IEV (et FEDER) et de favoriser leurs liens avec les initiatives et stratégies émergentes.

51. **Salue** les premières synergies développées grâce aux programmes de coopération et aux partenaires PANORAMED dans le cadre de cette assemblée générale et l'importance stratégique des futurs travaux de PANORAMED, au cours desquels des discussions seront entamées quant à la surveillance maritime, le tourisme côtier et maritime durable, les questions transversales telles que la migration, la coopération et l'harmonisation ou l'innovation.

52. **S'engage** à partager ses opinions et à contribuer aux réflexions d'un point de vue régional, en collaborant en qualité de partenaire de PANORAMED et en capitalisant les résultats clés des projets auxquels elle participe actuellement.

53. **Félicite** le programme Interreg MED pour son approche inclusive « Nous sommes MED »vers la constitution d'une communauté, favorisant la sensibilisation croissante des parties prenantes clés et l'intégration des réflexions et des données des projets. Elle suggère également qu'à l'avenir, les autres programmes de coopération évaluent la possibilité de reproduire ces dynamiques transversales et horizontales, pouvant entraîner un impact positif à tous les niveaux.

III. STIMULATION DES POLITIQUES SECTORIELLES AU CENTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE

AFFAIRES MARITIMES : PROMOTION DE L'ÉCONOMIE BLEUE TOUT EN PROTÉGEANT L'ENVIRONNEMENT

Concernant l'Économie et la Croissance bleues, la collaboration avec l'Union pour la Méditerranée et les ODD :

54. **Se félicite** des réflexions du groupe de travail de l'UpM sur l'Économie bleue et l'état d'avancement vers la réorganisation du Centre Virtuel de la Connaissance (CVC) ainsi que la préparation de la Conférence régionale des parties prenantes sur l'Économie bleue, qui aura lieu à la fin de l'année 2017. La CIM offre sa collaboration pour l'élaboration d'ateliers pouvant activement impliquer ses régions au travers de réflexions sur des sujets tels que la promotion des investissements maritimes dans différents secteurs (ex. : les énergies marines ou les biotechnologies bleues), la spécialisation intelligente, la protection de la biodiversité, la pêche durable ou le tourisme côtier et maritime durable.

55. **Annonce** la constitution et le lancement de sa nouvelle taskforce sur le « Suivi au niveau régional de l'agenda de l'économie bleue de l'UpM », constituant l'interface pour la collaboration avec le secrétariat de l'UpM. Cette taskforce se concentrera sur des thèmes comme les investissements maritimes, la planification spatiale maritime, les liens avec les initiatives maritimes émergentes, et plusieurs autres sujets afférents. Elle réalisera des enquêtes, développera des idées concrètes, capitalisera des résultats de projets, contribuera à en identifier de nouveaux, soutiendra la mise en œuvre et la diffusion du CVC, entre autres.

56. **Met l'accent sur** l'importance de conjuguer les efforts vers la « localisation » des objectifs de développement durable et affirme sa volonté de collaborer avec ses régions à la mise en œuvre de l'objectif 14 : « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable. »

Concernant les énergies bleues, la navigation de plaisance et la surveillance maritime

57. **Souligne** l'importance de la capitalisation de projets de coopération actuels (MAESTRALE, PELAGOS, iBLUE, PROteuS etc.) et futurs sur les énergies marines renouvelables, la navigation de plaisance et la surveillance maritime dont elle suit activement les mises en œuvre via le projet horizontal InnoBlueGrowth (Interreg MED).

58. **Soutiendra**, via ces projets, le partage et la dissémination des connaissances et des résultats vers les décideurs politiques, les entrepreneurs et les citoyen·ne·s, et l'affectation des investissements orientés à des secteurs spécifiques de la croissance bleue. Ces résultats contribueront à l'amélioration des politiques territoriales, la création de clusters transnationaux sur l'énergie bleue et la surveillance maritime, favorisant l'innovation et les capacités de recherche et de développement, la connaissance et le transfert des technologies, la coopération transnationale, et encourageant le développement de visions des défis et solutions collectives communes. Ils participeront également et concrètement à la relance du secteur de la plaisance, en utilisant notamment les nouvelles méthodologies et des modèles commerciaux innovants, comprenant des piliers de durabilité.

Concernant l'avenir de la pêche en Méditerranée :

59. **Partage** les préoccupations de la Commission européenne et du Parlement sur la surexploitation de certains stocks de poisson en Méditerranée et se félicite du processus de réflexion sur la gestion de la pêche dans le bassin au cours des années à venir, récemment élaboré dans la Déclaration ministérielle de Malte.

60. **Exprime** sa certitude que l'avenir de la Politique commune de la pêche (PCP) en Méditerranée est inextricablement lié à la capacité de l'UE et des EM à développer une approche pouvant rétablir les ressources halieutiques tout en garantissant le développement économique et social de la pêche en Méditerranée.

61. **Invite** la CE et les EM à développer une approche de la pêche en Méditerranée permettant une nouvelle gestion intégrée et multiniveaux de l'effort de pêche, au lieu d'un système s'appuyant sur la gestion du rendement (ex. : les Totaux Admissibles de Capture – TAC, inadaptés à la nature de la pêche des espèces démersales vivant dans le bassin). Cette gestion devrait être accompagnée d'une analyse des répercussions socio-économiques, être méticuleuse, précise et étudiée au niveau des territoires (cogestion / coresponsabilité, participation multi-acteurs, etc.). Comme déjà proposé par certaines des régions méditerranéennes, elle devrait aller au-delà de la simple réduction de l'effort de pêche par le retrait des navires, avec la promotion de la réduction du temps de pêche dans le cadre de la gestion bio-économique de la pêche, d'après les évaluations scientifiques en matière de pêche. De fait, il est important de maintenir le plus grand nombre de navires actifs possible afin de préserver le rôle culturel, social, économique et anthropologique de la filière pêche en Méditerranée.

62. **S'engage** à réfléchir davantage sur la gestion de l'effort de pêche, la dimension extérieure de la PCP dans le Sud de la Méditerranée, les stratégies pour le développement d'une aquaculture certifiée, diversifiée et durable et les éventuelles synergies avec les fermes éoliennes au large, ainsi que la mise en œuvre du FEAMP 2014-2020 et après 2020.

Concernant le tourisme côtier et maritime durable :

63. **Souligne** l'importance de la capitalisation des projets de coopération sur le tourisme durable impliquant la CIM et certaines de ses régions membres, à savoir les projets CO-EVOLVE, MITOMED+ et BleuTourMed (projets modulaires et horizontaux d'Interreg MED) ainsi que les projets à venir (en cours d'examen ou d'élaboration) pour favoriser une meilleure organisation des politiques régionales afférentes :

    - Le projet CO-EVOLVE encourage la promotion de la coévolution des activités humaines et des systèmes naturels en qualité de principes directeurs pour le développement du tourisme maritime et côtier durable. Les plans d'action découlant de ces principes doivent être testés dans des zones pilotes déjà identifiées lors de l'analyse préalable des défis et des facteurs favorables, et à l'aide d'une trousse à outil. Ils seront ensuite transférés à l'échelle du bassin avec l'aide de la CIM.

Conformément à la GIZC, les résultats de ce projet influenceront les politiques liées au processus de planification du tourisme. L'action sera également appliquée aux autres pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée dans le cadre d'un projet « ombrelle » à soumettre pour labellisation de l'UpM : « MedCoast4BlueGrowth ».

- Le projet MITOMED+ vise à promouvoir un modèle de tourisme côtier et maritime durable en Méditerranée s'appuyant sur des indicateurs fiables pour les systèmes d'aide aux décisions, comprenant le « modèle plage verte », un élément essentiel au tourisme côtier et maritime durable. La CIM favorisera la reproduction de ce modèle dans les autres destinations touristiques de la Méditerranée ainsi que son harmonisation aux politiques régionales.

- Le projet BLEUTOURMED soutient la création d'une communauté au sein de l'ensemble des projets modulaires d'Interreg MED sur le tourisme. Il vise également à maximiser la capitalisation et les conséquences des résultats des projets à tous les niveaux. Pour ce faire, la CIM encouragera le dialogue entre les autres projets horizontaux et modulaires.

64. **Continuera à promouvoir** de nouveaux projets, à mener des réflexions et à encourager les actions par sa taskforce Culture et tourisme durable sur des thèmes comme l'amélioration de la performance et de la compétitivité, l'approfondissement des connaissances, le renforcement de la durabilité et l'harmonisation du tourisme. Les actions spécifiques porteront sur : les indicateurs, la culture, la nature, les itinéraires gastronomiques, commerciaux et scientifiques, les données ouvertes, le tourisme de pêche, le tourisme de croisière, l'alimentation méditerranéenne, etc. La taskforce transmettra également ses réflexions au projet PANORAMED et aux stratégies émergentes, en promouvant la collaboration avec les organisations extérieures sur le tourisme durable.

Concernant l'éducation, la formation et la mobilité dans le domaine maritime :

65. **Continuera à soutenir** les initiatives relatives à l'éducation, la formation, les compétences et l'employabilité dans le domaine maritime, en particulier celles visant la jeunesse et la promotion de la mobilité. La CIM entend maintenir sa participation dans les projets de coopération liés à ces sujets, en assurant le suivi de l'initiative Vasco da Gama de la CRPM au niveau du bassin et en explorant les synergies avec les actions de l'UpM (ex. : réunions des régions sur l'internationalisation des études supérieures et mobilité des étudiants dans le bassin, projets spécifiques, etc.) et les autres acteurs clés.

66. **Promouvra** les interactions entre les ALR, les universités, les centres de recherche, les instituts maritimes et le secteur privé afin d'assurer une cohérence réelle entre les besoins du secteur maritime dans les territoires maritimes et périphériques et l'offre de formation offerte par ces derniers.

67. **Assurera** une promotion particulière parmi ses membres de l'initiative CRPM « Vasco da Gama Mobilité des jeunes (VDG YM) », visant à soutenir la mobilité des étudiants et des personnes à la recherche d'un emploi dans l'Union européenne dans les domaines thématiques de la croissance verte et bleue. La CIM annonce également le lancement de la deuxième édition de l'université d'été Vasco da Gama qui sera accueillie par l'Université Aldo Moro à Bari (Italie) fin juillet 2017.

TRANSPORTS ET ACCESSIBILITÉ

68. **Conseille vivement** à la CE et aux EM d'accélérer la mise en œuvre des infrastructures situées sur les corridors du MIE affectant la Méditerranée, conformément aux projets prioritaires des régions, et le développement de connexions entre ces corridors et les autoroutes de la mer. En particulier, la CIM leur demande expressément de prioriser les travaux portant sur le corridor méditerranéen afin de l'achever avant 2030, prenant entièrement en considération les perspectives locales et régionales.

69. **Soutient** l'amendement proposé par les Régions méditerranéennes et inséré dans la note technique de la CRPM sur la révision du MIE concernant l'Annexe I et la « Liste des infrastructures des corridors du réseau central ».

70. **Met en relief** l'importance que les forums des corridors servent à évaluer la mise en œuvre du MIE mais également à stimuler la dynamique de coopération entre les régions, en particulier lorsqu'il s'agit d'infrastructures transfrontalières. Dans ces cas, les coordinateurs des corridors devraient envisager l'utilisation de méthodes et de mécanismes appropriés pour promouvoir ce type de coordination et la participation active des régions.

71. **Exprime** son intérêt à être davantage impliquée pour la mise en œuvre prochaine de la stratégie de l'aviation pour l'Europe, et dans les réflexions de la CRPM à ce sujet, parce qu'elles auront un impact majeur sur l'accessibilité des régions côtières et insulaires de la Méditerranée ainsi que sur leur développement socio-économique.

ENVIRONNEMENT, CLIMAT, EAU ET ÉNERGIE

Concernant le climat, l'environnement et la biodiversité

72. **Regrette** la décision du Président des États-Unis de se retirer de l'Accord de Paris sur le climat, risquant de mettre en péril sa mise en œuvre. Par ailleurs, la CIM réaffirme la volonté des régions méditerranéennes de participer à sa mise en œuvre conjointement aux institutions européennes et euro-méditerranéennes.

73. **Supporte** la création de la taskforce Climat et Énergie de la CRPM, concentrant les actions communes vers l'adaptation et l'atténuation du changement climatique au niveau européen, par la promotion de l'échange d'expériences entre les régions de la CRPM et leur influence sur les prochaines mesures et la législation européenne y afférant (par des engagements chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur leur territoire et des politiques visant à atteindre ces objectifs).

74. **Continuera à soutenir** la création de la mise en réseau et la rationalisation des efforts dans les zones protégées méditerranéennes, entamées par le projet Interreg MED PANACeA visant à constituer une communauté d'acteurs pour la conservation de la nature et à influencer favorablement un changement de comportement et de politique dans la région méditerranéenne.

75. **Se félicite** des conclusions du groupe de travail de l'Union pour la Méditerranée sur l'environnement et le changement climatique concernant d'importantes initiatives comme l'initiative H2020. La CIM salue en particulier la mention spécifique à la Charte de Bologne sur l'adaptation au changement climatique des zones côtières comme initiative essentielle devant être promue et ouverte aux administrations côtières du Sud et de l'Est de la Méditerranée.

76. **Annonce** que le processus de révision de la Charte de Bologne et de son plan d'action commun a débuté. Elle appelle toutes les régions méditerranéennes à y participer et les nouvelles régions à y adhérer. La CIM apprécie également les efforts de la Commission Arc Atlantique de la CRPM, qui évalue la possibilité de reproduire l'initiative dans son bassin, comme celles du Bureau italien de coordination nationale sur l'érosion côtière qui a capitalisé l'initiative et établit des lignes directrices spécifiques avec la participation de l'ensemble de ses régions côtières.

Sur la gestion de l'eau :

77. **Se félicite** de la déclaration ministérielle de l'UpM sur l'eau en Méditerranée (Malte, 27/4/2017).

78. **Réaffirme** l'intérêt de ses régions pour la promotion de systèmes de gestion de l'eau plus efficaces et novateurs au niveau du bassin méditerranéen, en se focalisant en particulier sur : l'utilisation des énergies renouvelables (ex. : le photovoltaïque) en appui au dessalement et recyclage de l'eau ; l'altération des écosystèmes aquatiques côtiers du fait de l'eutrophisation entraînée par l'utilisation d'eau recyclée ou d'engrais ; le contrôle de la qualité de l'eau recyclée ; et l'étude et la comparaison des problématiques administratives et des expériences concernant la gestion de l'eau aux niveaux méditerranéen et européen.

79. **Demande** davantage de soutien financier de la part de l'UE et des pays méditerranéens envers les régions, les universités et l'ensemble des parties prenantes pertinentes pour coopérer sur ces sujets, en promouvant l'échange d'expériences et les interventions sur le terrain.

80. **S'engage** à développer les actions stratégiques et pilotes et l'échange d'expériences dans ce domaine impliquant les acteurs privés et publics ainsi que le milieu universitaire.

Sur l'efficacité énergétique (EE) dans les bâtiments et la promotion des énergies renouvelables :

81. **Souligne** que les directives européennes sur l'efficacité énergétique, actuellement en révision, doivent promouvoir une gouvernance multiniveaux plus efficace pour la rénovation énergétique dans les bâtiments, impliquant directement les ALR et générant une coordination et une intégration des

stratégies nationales et régionales. Ce modèle aurait un impact positif sur le territoire, promouvant la collecte et l'application réussie de mesures concrètes et de schémas d'investissements pour la rénovation énergétique. Cela permettrait de réduire la consommation d'énergie, de faire des économies et de créer de nouveaux emplois, réduisant les émissions de CO_2 et offrant une meilleure qualité de vie aux utilisateurs finaux.

82. **Continuera à participer** dans la mise en œuvre du projet Interreg MED SHERPA, visant à renforcer les capacités des administrations publiques aux niveaux régional et local pour améliorer l'EE dans les bâtiments publics. Le projet SHERPA développera une méthodologie spécifique pour l'appliquer à 200 projets de rénovation énergétique dans les bâtiments publics situés dans les régions méditerranéennes, formant ainsi des stratégies de rénovation régionale. Les résultats de SHERPA et les synergies avec la CIM contribueront au transfert des résultats et leur capitalisation à l'échelle du bassin. Ils permettront également d'établir un plan d'action commun sur la rénovation énergétique dans les bâtiments méditerranéens que les régions appuieront à la fin du projet.

83. **Observe avec intérêt** les efforts du Centre pour l'intégration en Méditerranée (CMI) et son forum sur l'électricité et le changement climatique pour l'explication du paquet européen sur l'énergie propre aux pays méditerranéens partenaires.

Approuvée à l'unanimité par l'Assemblée générale de la CIM de la CRPM réunie à Naples le 7 juillet 2017.